

287180 - Le sens de la primauté dans les propos du Très-haut: « Le premier à se soumettre » « le premier des croyants. »

question

Y-t-il une contradiction dans le Coran, notamment dans ses versets : « Dis: «Devais-je prendre pour allié autre qu'Allah, le Créateur des cieux et de la terre? C'est Lui qui nourrit et personne ne Le nourrit. Dis: «On m'a commandé d'être le premier à me soumettre » » (6:14) et : « Et lorsque Moïse vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé, il dit: **«Ô mon Seigneur, montre Toi à moi pour que je Te voie!»** Il dit: **«Tu ne Me verras pas; mais regarde le Mont: s'il tient en sa place, alors tu Me verras.»** Mais lorsque son Seigneur Se manifesta au Mont, Il le pulvérisa, et Moïse s'effondra foudroyé. Lorsqu'il se fut remis, il dit: **«Gloire à Toi! A Toi je me repens; et je suis le premier des croyants»**. » (Coran,7:143)

la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, il n'y a aucune contradiction dans le Coran. Si contradiction il y a, elle ne se trouve que dans l'esprit du lecteur. Et il suffit de faire des investigations et d'interroger les ulémas, pour écarter toute ambiguïté, s'il plait à Allah le Très-haut. C'est sous ce rapport que le Très-haut dit : **«Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions!»** (Coran,4:82)

Deuxièmement, la primauté dans les deux nobles versets renvoie à une primauté relative qui signifie une antériorité dans l'adhésion à la foi. Il peut aussi désigner une ancienneté par rapport à son temps, à sa communauté, à son pays ou consort.

Nul doute que tout prophète précède sa communauté à la foi. Moïse et Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) ont respectivement précédé leurs communautés à l'islam (au sens général). Aussi l'un comme l'autre a-t-il raison de se déclarer le premier à

se soumettre ou d'être présentés comme tels. Le verset ne laisse pas entendre une primauté absolue. Ceci est assez évident pour exclure toute confusion ou opposition. Car on sait nécessairement que Muhammad et Moïse (paix sur eux) étaient précédés par d'autres prophètes d'Allah, soumis et croyants, depuis Adam, Noé, Ibrahim et d'autres prophètes d'Allah (paix sur eux tous) qui les avaient précédés. Ceci est clairement indiqué dans le livre d'Allah le puissant et Majestueux.

At-Tabari dit à propos du premier verset: « **Dits leur encore: j'ai reçu l'ordre de mon Maître de dire que je suis le premier à me soumettre. C'est -à-dire le premier de mes contemporains à assumer humblement ma servitude en me soumettant à Ses ordres et interdits..** » Extrait de Djamee al-bayaan (9/177).

Le même auteur dit encore à propos du verset reprenant les propos de Moïse : « **Je suis le premier des croyants.** » (Coran, 7:143) C'est -à-dire: en Toi, puisque nous croyons que nul ne te voit ici-bas sans périr. » Extrait de Tafsir (10/432).

Les ulémas ont interprété les deux versets comme indiqué ci-dessus et ont confirmé que la primauté est limitée aux contemporains, comme il a été dit, ou porte sur le message apporté par le prophète concerné, donc l'adhésion à la loi qui lui a été révélée. La portée de la primauté est claire ici car Moïse est le premier à recevoir sa révélation de son Maître, le premier à y croire et le premier à la mettre en pratique.

Selon al-Gharnati, une fois cela confirmé, la parole divine: « **L'ordre m'a été donné d'être le premier des soumis.** » est un ordre spécial que personne ne lui partage. Abonde dans le même sens la parole divine: « **Dis: il m'a été ordonné d'être le premier à se soumettre.** » (Coran, 6:14). C'est le sens qui s'impose à l'exclusion de tout autre. En effet, la gouvernance, impliquant l'émission d'ordres et d'interdits, est transmise par l'ange au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Celui-ci adhère intimement au discours qui lui est communiqué et se soumet à son Maître. Ensuite, les interlocuteurs du Prophète relaient le discours. Car nul ne peut recevoir la gouvernance si ce n'est du Prophète qui l'a reçu de Gabriel. C'est dans ce sens qu'il (le prophète) est le premier à se soumettre et à

croire. Cette primauté n'est donnée qu'à lui, à l'exclusion de tout autre. » Extrait de malaakou Taaweel (2/425).

Pour Ibn Achour: « **le premier à se soumettre signifie le premier à s'identifier à l'islam qui fonde le message dont Allah l'avait investi; l'islam au sens restreint confiné dans le Coran. Cela dépasse ce que croyaient les messagers antérieurs dans sa parfaite clarté et sa finesse.** » Extrait de at-Tahrir wat-tanwiir (7/159). Voir Tafsir de Zamkhari (2/10) et le Tafsir de Razi (12/492).

Allah le sait mieux